Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260402-2026_048-DE

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

VILLE DE SAINT-FLORENTIN

N° 2026_048

Membres en exercice : 27

Conseillers présents à la séance : 25 + 1 pouvoir

Date de publication : 03/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 AVRIL 2026

Le **2 avril 2026** à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 mars 2026 dans les formes et délais prévus au Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Yves DELOT, Daniel MAILLARD, Michelle DAM , El Kabir CHARTI, Christine ROY, Eddy BERTHIER, Roselyne ETIENNE, Frédéric CEBRUNSKA, Béatrice WILLEMS, Anne-Marie GRUET, Françoise GAU, Chantal SEUVRE, Johannès DAM, Mireille DELOT, Yvon BELLEMANIERE, Philippe TIRARD, Alain MOUTURAT, Laure GUERCI, Gorette CEBRUNSKA, Bouchaïb CHIDMI, Christian GIBIER, Christophe LECOMPTE, Emilie GROETZINGER, Mathieu BAUDRILLARD, Rodin TAMBURINI
ÉTAIT REPRÉSENTÉE : Sophie GRUNY
ÉTAIT ABSENTE : Laurence BROSSET

Mme ROY et M. CEBRUNSKA ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

Extension de la vidéo-protection sur le territoire communal

Visas :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et notamment les articles L.251-1 et suivants ;

Vu la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance ;

Vu le décret n°2006-929 du 28 juillet 2006 relatif à la vidéo-protection ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/CAB/2023-0259 portant autorisation de la mise en place d'un système de vidéo-protection au sein de la commune de Saint-Florentin ;

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260402-2026_048-DE

Exposé des motifs

La présente proposition consiste en l'extension du système de vidéo-protection sur le territoire communal.

Ce système comprend 50 caméras pour 100 flux.

46 caméras dédiées à la surveillance du domaine public, et 4 caméras pour la protection des personnes dans les bâtiments communaux.

L'ajout de 6 caméras avec 25 flux supplémentaires permettrait :

- Une protection optimisée des bâtiments et installations publics,

- La régulation du trafic routier et l'aide à la constatation des infractions aux règles de la circulation,

- La prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol,

- La diminution des actes d'incivilité, particulièrement fréquents sur la commune.

Ces caméras seront installées dans les endroits les plus appropriés de la commune ; alentours des nouvelles enceintes sportives, centre-ville et quartier de la Trécey.

Ces nouvelles caméras passeront en fibre optique. De même, 19 caméras avec 40 flux déjà en place passeront sous fibre optique en lieu et place du lien radio existant.

Ce passage à la fibre optique permettra une meilleure fluidité et la netteté des images, facilitant leur exploitation.

Il est à noter que le transfert d'images de la vidéosurveillance à la nouvelle brigade de Gendarmerie permettra une plus grande réactivité des différents services lors d'interventions.

Le lieu de contrôle est installé au sein du bâtiment de la police municipale.

Ce dispositif est conçu pour fonctionner en autonomie.

Contenu de la proposition

Considérant le projet d'extension de la vidéo-protection décrit supra ;

Considérant la nécessité, pour la commune de Saint-Florentin, de mettre en place cette extension ;

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260402-2026_048-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'extension du système de vidéo-protection sur le territoire communal.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout devis relatif à la mise en place de l'extension de la vidéo-protection, au transfert d'image et à la mise en place de la fibre optique sur le territoire de la commune de Saint-Florentin.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les organismes compétents afin d'obtenir toute subvention relative à ce projet.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A SAINT-FLORENTIN, le 3 avril 2026
Le Maire, Yves DELOT,